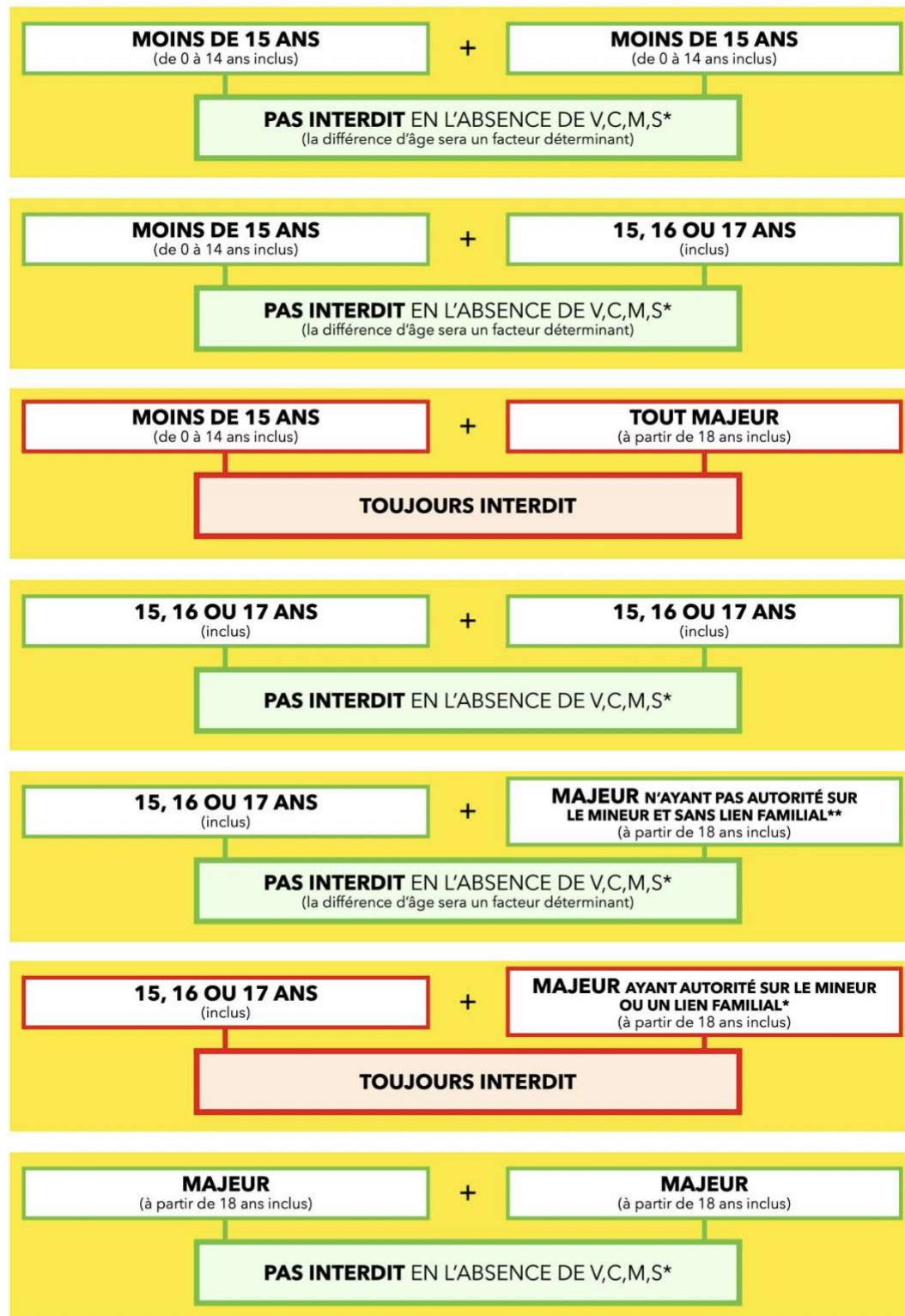


Tableau récapitulatif des limites légales par âge

Ce tableau résume les interdictions inscrites dans le Code pénal français.

Dans les faits, notamment concernant les mineurs, l'âge, le niveau de développement, la capacité de discernement et la différence d'âge sont des facteurs déterminants, tout comme l'autorité de droit ou de fait d'une personne sur une autre.

Cela ne signifie pas qu'un enfant a la capacité d'être consentant à une relation sexuelle !



* En l'absence de **violence, contrainte, menace** ou **surprise**.

** Parent, grand-parent, arrière-grand-parent ou autre ascendant, grand-oncle, grand-tante, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ou conjoint, concubin ou partenaire de PACS d'une de ces personnes s'il ou elle a sur la victime une autorité de droit ou de fait.